

Le 02/03/2023

POURQUOI JE DOIS CHOISIR DE REJOINDRE LA CGT

SUR LE PLAN COLLECTIF



Venez vous informer!

Nous défendons des valeurs et nous agissons...

...pour la liberté, l'égalité, la justice, la paix, la solidarité, le bien-être au travail, les droits de l'Homme, l'environnement, mais aussi contre les discriminations, contre le racisme, contre la xénophobie, contre l'individualisme, etc.

Nous représentons les salariés dans différentes instances et défendons activement leurs intérêts au cours des négociations...

... (salaires, formation, conditions de travail, télétravail, santé, prévoyance, égalité femmes-hommes, retraites, loisirs et culture, etc.).

Nous décryptons les projets de la direction et nous analysons

les évolutions sociales ou sectorielles. Ainsi, le syndicat permet d'y voir plus clair et de comprendre l'enjeu des négociations.

Nous construisons l'activité syndicale dans l'entreprise et organisons des rendez-vous collectifs afin de définir les revendications...

...sous la responsabilité du syndicat (rassemblements, mobilisations, grèves, etc.).

Nous mutualisons les moyens pour avoir des responsables...

...et des permanents chargés de coordonner, d'animer, de soutenir, de conseiller les équipes syndicales.

Nous défendons et faisons évoluer nos métiers, nos professions, nos statuts, nos qualifications et nos prérogatives professionnelles.

Nous organisons grâce aux cotisations les activités du syndicat :

Réunions, assemblées, communication, mobilisations, actions juridiques, locaux, aide aux sections syndicales et aux adhérents, etc.

Nous donnons notre poids pour défendre les intérêts de tous les salariés lors des négociations...

...dans les instances représentatives du personnel de l'entreprise, dans les instances paritaires, dans les organismes sociaux pour négocier des accords collectifs, etc.

Nous développons et nous organisons la solidarité...

...entre les salariés des entreprises d'un même groupe ou de la profession.

Nous organisons les luttes et la solidarité financière en cas de grève...

...dans les entreprises où nous sommes implantées.

Nous défendons d'autres choix

que ceux imposés par les directions en formulant des propositions alternatives.

Nous améliorons le rapport de force dans l'entreprise jusqu'au niveau national...

... (le syndicat est un contre-pouvoir). « L'Union fait la force ! »

[Je me syndique c'est par ici](#)

ou par là



POURQUOI JE DOIS CHOISIR DE REJOINDRE LA CGT

SUR LE PLAN INDIVIDUEL

Tu n'es plus seul !

Tu fais partie d'un groupe de collègues solidaires et fraternels. Tu es épaulé, écouté, rassuré et soutenu par les délégués et par le syndicat. Ensemble, nous montrons qu'il est possible de se faire entendre et de balayer le fatalisme.

Tu es informé...

...sur tes droits, sur les accords et usages d'entreprise, sur ta convention collective, sur le Code du travail mais aussi sur l'actualité sociale nationale ou celle de ta profession. Tu connais ainsi mieux tes droits et agir si besoin.

Tu es conseillé et défendu

Le syndicat t'aide et t'accompagne personnellement dans tes démarches (pour résoudre tes problèmes quotidiens dans l'entreprise, t'assister face à ton employeur, en cas de licenciement, etc.).

Tu bénéficies d'un crédit d'impôt

de 66 % sur les cotisations versées au syndicat (exemple : 18 euros versés par mois te coûtent, après déclaration des impôts, seulement 6 euros).

Tu bénéficies de l'aide juridique du syndicat

En cas de litige avec ton employeur, nous mettons à ta disposition nos défenseurs syndicaux et/ou nos avocats spécialisés en droit du travail (première consultation prise en charge par le syndicat).

Tu peux être mandaté par le syndicat pour participer à diverses instances de ton entreprise...

(délégué syndical, représentant de section syndicale, représentant syndical dans les instances de ton entreprise) ou en dehors (les instances de la formation professionnelle, de la protection sociale...).

Tu es consulté...

...pendant la négociation et avant la signature d'un accord dans l'entreprise.

Tu peux être acteur...

... de la vie sociale dans l'entreprise, dans la branche ou au niveau national.

Tu peux participer aux réunions des adhérents...

...témoigner et confronter ton point de vue.

Tu élargis ton réseau personnel et professionnel...

...en faisant la connaissance d'autres collègues, élus ou mandatés dans d'autres entreprises du secteur.

Tu acquiers un poids supplémentaire face à l'employeur et à ta hiérarchie

Tu n'es plus obligé de subir un management agressif ou d'être victime de harcèlement. Avec le syndicat, tu regagnes en dignité.

Tu bénéficies des moyens du syndicat pour tes démarches...

...dans les locaux du syndicat (ordinateur, photocopies, etc.)

Tu as accès à la formation syndicale :

Les syndiqués bénéficient tous les ans de 12 jours de formation syndicale, avec maintien de salaire, qu'ils soient élus ou non.

Tu peux bénéficier de notre intervention dans les instances paritaires...

...(formation professionnelle, protection sociale...) pour défendre ton dossier.

Tu peux t'exprimer, donner ton avis...

...sur les revendications à défendre ainsi que sur l'activité et sur les orientations du syndicat.

Tu développes ton esprit critique...

contre l'idéologie patronale prônant le libéralisme, l'individualisme ou la culture du profit à tout prix.



Femmes, inégalités de carrière, inégalités de retraites. Ça suffit !

En ce 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la mobilisation contre une réforme des retraites qui pénalise les femmes et le combat pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes est plus que jamais d'actualité. Exigeons le retrait du projet de réforme des retraites qui pénalise particulièrement les femmes !

Nos organisations le réaffirment, l'égalité professionnelle est une exigence de justice sociale et un vecteur de financement de notre système de protection sociale. Plutôt qu'une réforme des retraites punitive, cette exigence demande de s'attaquer réellement aux inégalités entre les femmes et les hommes. Les femmes partent en retraite avec en moyenne une pension inférieure de 40,5 % à celle des hommes.

Inégalités salariales = inégalités de retraite

Les femmes perçoivent en moyenne un salaire inférieur de 22 % à celui des hommes.

Elles sont majoritaires parmi les employées et les professions intermédiaires, mais restent minoritaires parmi les cadres.

Nous n'acceptons plus qu'à niveau de qualification égal, les métiers majoritairement occupés par des femmes soient systématiquement moins bien payés que les métiers dits masculins.

L'enfumage autour de la pension minimum à 1 200 € ne trompe plus personne.

Plus de la moitié des femmes partent avec une pension de retraite inférieure à 1 000 € et ne bénéficieront pas de la revalorisation de 100 € tant vantée par le gouvernement.

Et c'est une baisse aussi pour celles qui choisissaient d'aller au-delà de leur âge de départ, pour améliorer le montant de leur pension. Elles travailleront jusqu'à 64 ans sans le bénéfice de la surcote.

Pénibilité : les femmes oubliées

Les 4 critères de pénibilité retirés en 2017 ne sont pas réintégrés dans le compte personnel de pénibilité C2P qui bénéficie déjà très majoritairement aux hommes. La pénibilité vécue par les travailleuses de la 1^{ère} et de la 2^{ème} ligne, tant saluées pendant la crise Covid, reste nettement sous-évaluée, voire ignorée.

Double journée = demi retraite

Nous n'acceptons plus que la maternité et la charge des tâches domestiques soient un frein à l'égalité et pèsent exclusivement sur la carrière des femmes. Nous revendiquons un vrai service public de la petite enfance et une révision des dispositifs pour favoriser le partage de la parentalité. 12 % des femmes partent à la retraite à 67 ans, pour cause de carrières hachées faute d'avoir validé un nombre suffisant de trimestres.

Réforme des retraites = perte des trimestres liés à la maternité

Nous dénonçons enfin l'effet le plus pervers de cette réforme des retraites, prétendument favorable aux femmes. Le recul de l'âge légal à 64 ans fait perdre tout ou partie du bénéfice des trimestres validés au titre de la maternité et de l'éducation des enfants. Ce mécanisme de compensation des inégalités vécues durant leur vie professionnelle, profite d'abord et légitimement aux mères en leur permettant de partir plus tôt. Il est sournoisement remis en cause par la réforme. C'est inacceptable !

Les organisations syndicales interprofessionnelles et de jeunesse appellent les travailleurs et les travailleuses à se saisir du 8 mars pour dénoncer partout l'injustice sociale majeure de cette réforme des retraites pour les femmes.



Signez la pétition intersyndicale
« Retraites : non à cette réforme injuste et brutale ! »

Pour NOS RETRAITES :

GREVE ET LA MANIFESTATION, le 07 MARS 2023,
À GRENOBLE : 10H GARE / AV. ALSACE LORRAINE



En grève pour l'égalité dans tous les lieux de travail le 8 MARS 2023

À Grenoble, départ de la manifestation à 15h40 depuis le CHU couple-enfant, La Tronche.

Pour le site de ST Grenoble :

Appel à la grève pour les salariés de ST du lundi 06 mars 20h30 au jeudi 09 mars 5h00.